



asset  
management

**INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# CPR CROISSANCE DYNAMIQUE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022**

---

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>22</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>23</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>39</b>
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	59
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	61
<b>Annexe(s)</b>	<b>62</b>
Information SFDR	63

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Croissance Dynamique - I

Code ISIN : (C) FR0010965129

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Dynamique - I, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade"), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions ». Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme une performance supérieure à l'indice de référence ( 20% J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR) avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB- [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif sur la catégorie "Speculative Grade".

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

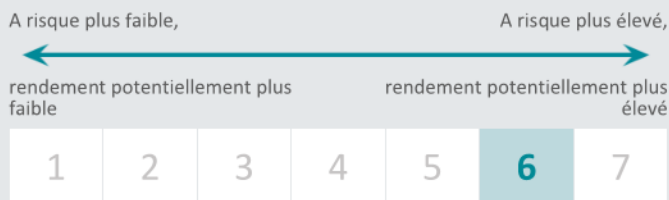
CPR Croissance Dynamique - I est libellée en EUR.

CPR Croissance Dynamique - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Croissance Dynamique - I capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Croissance Dynamique - P

Code ISIN : (C) FR0010097642

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Dynamique - P, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade"), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions ». Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme une performance supérieure à l'indice de référence ( 20% JP Morgan Global Government Bond Index (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR) avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif net sur la catégorie "Speculative Grade".

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

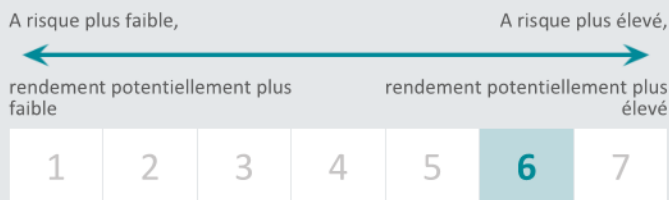
CPR Croissance Dynamique - P est libellée en EUR.

CPR Croissance Dynamique - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Croissance Dynamique - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Croissance Dynamique - R

Code ISIN : (C) FR0013294618

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Dynamique - R, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade"), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions ». Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme une performance supérieure à l'indice de référence ( 20% JP Morgan Global Government Bond Index (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR) avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB- [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif sur la catégorie "Speculative Grade".

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

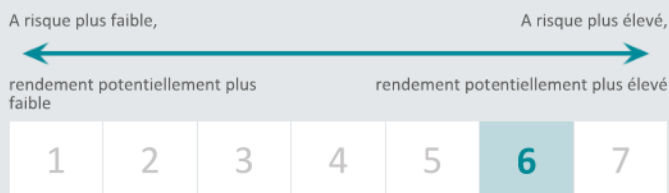
CPR Croissance Dynamique - R est libellé en EUR.

CPR Croissance Dynamique - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Croissance Dynamique - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Croissance Dynamique - L

Code ISIN : (C) FR0013414042

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Dynamique - L, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade"), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions ». Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme une performance supérieure à l'indice de référence ( 20% JP Morgan Global Government Bond Index (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR) avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif net sur la catégorie "Speculative Grade".

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Croissance Dynamique - L est libellée en EUR.

CPR Croissance Dynamique - L a une durée de placement recommandée supérieure à supérieure à 5 ans.

CPR Croissance Dynamique - L capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

# Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CPR Croissance Dynamique - T

Code ISIN : (D) FR0012318616

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Dynamique - T, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade"), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions ». Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme une performance supérieure à l'indice de référence ( 20% JP Morgan Global Government Bond Index (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR) avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB- [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif sur la catégorie "Speculative Grade".

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

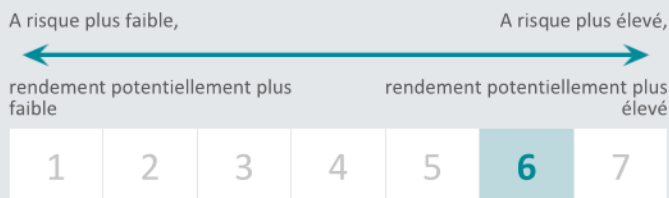
CPR Croissance Dynamique - T est libellée en EUR.

CPR Croissance Dynamique - T a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Croissance Dynamique - T distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Compte rendu d'activité

Janvier 2022

L'année 2022 marque une rupture franche avec les quinze dernières années. La forte augmentation de l'inflation au cours de l'année 2021 a poussé les banques centrales à réagir et à sortir d'une décennie d'assouplissement monétaire. Parallèlement les troubles géopolitiques en Ukraine ont apporté de la tension et de la volatilité sur des marchés actions. En ce début d'année les marchés actions oscillent donc entre craintes et espoirs. D'abord rassuré par l'impact d'Omicron, puis échaudé par l'escalade des tensions entre les superpuissances, les marchés vivent au rythme de la tenue des publications des résultats d'entreprises et des communications plus agressives de la Réserve Fédérale. Sur le mois, le recul est conséquent pour le MSCI World en euros qui décroche de près de 4% avec des dispersions très fortes entre secteurs. L'énergie et le secteur bancaire affichent de bonnes performances à contrario des secteurs de croissance qui reculent fortement en raison d'un changement de tons des banques centrales qui a fait bondir les taux d'Etat en ce début d'année. C'est dans ce contexte que nous avons établi deux scénarios de marché pour les trois prochains mois : un scénario central de normalisation graduelle de la politique monétaire qui intègre la situation sanitaire avec une probabilité de réalisation de 80%. Dans ce scénario, nous prenons en compte une hausse des taux maintenue et une progression des marchés actions. A contrario, notre scénario adverse qui est un resserrement des politiques monétaires des banques centrales plus agressif, la remontée des taux sera brutale et impacterait très négativement les marchés actions. Sur le fonds CPR Croissance Dynamique, nous avons entamé l'année fortement investi sur les actions pour capter la bonne dynamique de ce début d'année. Persuadé que l'année serait particulière nous avons introduit des positions de couvertures optionnelles pour nous prémunir d'un risque de chute rapide des marchés actions. Ces positions ont permis de réduire mécaniquement l'exposition des fonds pendant la baisse. Parallèlement nous avons réduit notre investissement actions en prenant des bénéfices sur les actions américaines plus sensible au cycle de resserrement monétaire. En terme d'exposition géographique les portefeuilles étaient fortement investis sur les pays en avance sur le cycle de vaccination. La réduction de l'investissement en actions américaines s'est accompagnée d'un repositionnement géographique au profit des pays émergents bénéficiant de la bonne tenue des matières premières comme le Brésil ou présentant un potentiel fort de relance budgétaire comme la Chine. Nous avons de plus été particulièrement sélectifs en terme de secteurs en privilégiant les matières premières et l'énergie qui profitent tant du super cycle de matières premières que de la levée progressive des restrictions sanitaires, et aussi le secteur financier plus à même de bénéficier de la remontée des taux dans les pays développés. Sur la partie obligataire, nous avons maintenu notre conviction d'avoir une sensibilité plus faible que celle de l'indice de référence. De plus, nous avons introduit à titre de diversifications, des investissements sur les dettes émergentes, en particulier chinoises qui devraient bénéficier d'une politique monétaire plus souple. Enfin nous avons pris des profits sur nos positions crédit les plus agressives ainsi que sur l'inflation qui devrait atteindre un pic prochainement. Sur les devises, notre exposition au dollar américain est restée stable sur la période.

Février 2022

Le mois de février avait commencé de manière normale, presque banale. Il avait commencé par une déclaration contradictoire d'une BCE en perte de repères qui après nous avoir assuré, en janvier, qu'elle n'envisageait pas de remontée de son taux directeur dans l'immédiat, comprendre en 2022, s'est dédit face à l'accélération d'une inflation longtemps « sous contrôle ». Mais l'offensive russe en Ukraine du 25 février nous a rappelé que la paix mondiale demeure fragile et la géopolitique s'est imposée comme principal risque sur les marchés actions. Corollaire de cette nette dégradation internationale : l'inflation qui menace de poursuivre sa forte envolée, voire d'accélérer encore poussant les banques centrales à agir dans un contexte pour le moins difficile. Dès lors le choix des banquiers centraux est cornélien : Ils peuvent « ne rien faire » pour maintenir des taux bas et permettre aux Etats de mettre en place de nouveaux plans de soutiens qui pourraient amoindrir l'impact de la guerre mais laisser dériver une inflation jugée déjà trop haute ou entamer, comme prévu, un cycle de durcissement monétaire pour casser la hausse des prix qui risque d'entamer tant le moral des ménages que leurs velléités consuméristes, mais cette hausse se ferait au détriment du niveau de taux qui risque de caper de facto les capacités d'actions des gouvernements. Pas simple, cette nette dégradation géopolitique nous a poussé à revoir nos scénarios de marché. Aux deux scénarios du mois dernier, à savoir le scénario de normalisation graduelle de la politique monétaire, notre scénario positif que nous jugeons encore le plus probable une fois le conflit passé, et le scénario de resserrement monétaire précipité qui fait état de banques centrales en retard qui essaient de juguler une inflation galopante nous rajoutons. Un troisième scénario de craintes de stagflation. Dans ce scénario le conflit en Ukraine, qui était



# OPCVM CPR Croissance Dynamique

qualifié je vous le rappelle de grenier de l'Europe, s'installe durablement tirant le prix des matières premières qu'elles soient énergétiques ou agricoles fortement à la hausse. Le choc inflationniste frappe plus fortement l'Europe, bien sûr, amputant sensiblement ses perspectives de croissance à court et moyen terme. Dans ce scénario la BCE est forcée de retarder son cycle de normalisation alors même que la réserve fédérale, elle, l'enclenche. Les taux baissent, les actions s'effondrent et seuls les matières premières et le dollar jouent un rôle de valeurs refuges. Dans le portefeuille CPR Croissance Défensive, nous avons réduit notre exposition aux actions en milieu de mois principalement sur les actions de la zone euro. Notre exposition se situe en fin de mois à 78%. Nous avons conservé des biais marqués sur les valeurs énergétiques, les matières premières et les actions internationales productrices de matières premières comme le Brésil. Sur les taux nous avons remonté sensiblement notre sensibilité obligataire à 0.9. Les taux devraient jouer un rôle de valeur refuge, dans un premier temps en tous cas. Enfin, nous avons remonté notre niveau de devises étrangères principalement le dollar et le yen. Nous nous sommes adaptés à ce nouvel environnement qui devrait perturber les marchés sur les prochaines semaines. Comme toujours nous resterons vigilants et réactifs pour tirer au mieux parti de cet environnement difficile.

## Mars 2022

Sur le mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a cristallisé l'attention des investisseurs et a fortement accru la volatilité sur les marchés. L'escalade des tensions a provoqué une chute marquée des marchés actions notamment européens et un mouvement d'aversion du risque observé sur le marché obligataire. Autre conséquence directe, l'envolée des prix des matières premières aussi bien énergétique qu'agricole a mis en exergue l'ultra dépendance énergétique de l'Europe. L'accélération des pourparlers entre la Russie et l'Ukraine au cours du mois a permis de retrouver une accalmie et belle progression des marchés actions et dans un second temps a remis sur le devant de la scène la problématique de l'inflation. Que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe, les banques centrales ont durci le ton. Les derniers chiffres sur l'inflation et la hausse des prix des matières premières confirment à nouveau la nécessité d'une action plus forte des banquiers centraux. La réaction du marché de taux a été immédiate avec de fortes progression sur les taux d'Etats et notamment sur les maturités courtes. C'est dans cet environnement que nous avons choisi de modifier nos scénarios du marché : notre scénario central devient par conséquent un durcissement monétaire précipité des banques centrales avec une probabilité de réalisation de 50%. Dans ce scénario, la progression forte des taux courts impacterait négativement les marchés actions. Nous avons par ailleurs choisi deux scénarios alternatifs : un scénario centré sur une normalisation continue de la politique monétaire, plus favorable à une hausse des actions et un second scénario alternatif de craintes de récession qui prend en compte une dégradation données économiques avec une conséquence négative sur le marché action et un retour des investisseurs sur les obligations d'Etat. Dans le portefeuille CPR Croissance Dynamique, après avoir réduit considérablement l'exposition actions au début de la guerre, nous avons fortement remis du risque actions dès l'annonce de pourparlers entre dirigeant russes et ukrainiens. D'un point de vue sectoriel, nous avons profité du très bon comportement du secteur énergétique pour céder nos positions et prendre nos bénéfices. Et nous avons à nouveau diversifié nos investissements : sur le secteur industriel européen dont la volonté politique de relance est claire et sur la Chine à la suite de déclarations d'officiels chinois sur un soutien plus massif du marché actions et d'une levée progressive des restrictions de la politique zéro Covid. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille principalement sur les maturités courtes dans un contexte de resserrement marqué des politiques monétaires. Sur la partie devise, nous avons pris nos positions sur le yen.

## Avril 2022

Les mois passent et ne se ressemblent décidément pas. En avril, la problématique ukrainienne quitte le devant de la scène, tout du moins temporairement, au bénéfice d'un couple inédit : ralentissement chinois et dérives inflationnistes. Ainsi, le confinement très strict imposé par Pékin à certains quartiers, voire à certaines villes entières, entraîne un ralentissement qui semble brutal dans l'empire du milieu. Rajoutez à cela le net durcissement de ton des banquiers centraux qui semblent courir après une inflation qui ne cesse de progresser et vous aurez le cocktail explosif qui a déstabilisé aussi bien les marchés d'actions que les marchés obligataires. Sur le mois les taux américains remontent de 50 bps flirtant avec les 3% et les marchés internationaux d'actions baissent de plus de 3% en euros. C'est dans cet environnement en perpétuelle évolution que nous avons choisi d'adapter comme chaque mois nos scénarios de marché. Nous notons deux risques à 3 mois qui pourraient impacter fortement les marchés actions : un risque de dérapage de l'inflation qui induirait, dans l'esprit des investisseurs une perte de contrôle de la part des banques centrales. Ce scénario du pire aurait des conséquences catastrophiques sur les marchés financiers entraînant à la fois les taux à la hausse et les actions nettement à la baisse. Ce qui est, vous en conviendrez une Configuration

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

particulièrement difficile pour la gestion de fonds diversifiés classiques. Le deuxième risque qui pèse, selon nous, sur les marchés actions est le risque d'anticipation de récession. Récession qui aurait deux sources principales : la chute d'activité en Chine due notamment aux confinements très stricts dans plusieurs quartiers voire villes du pays, couplée aux désordres engendrés par l'invasion russe qui pourrait encore se durcir avec notamment le boycott du pétrole et du gaz russe par les pays occidentaux. Les Banques Centrales se retrouveraient alors coincées entre la nécessité de juguler l'inflation et une croissance qui montre d'inquiétant signe de faiblesse. Enfin, notre scénario central anticipe un apaisement des tensions, apaisement qui permettrait aux Banques Centrales cette fois-ci de lutter plus sereinement contre l'inflation dans un contexte de redémarrage de l'activité mondiale. Ainsi pendant le mois d'avril nous avons réduit l'exposition au cours du mois de près de 6%. Nous avons pris nos bénéfices sur le secteur industriel européen dont le comportement ne répondait plus vraiment à nos anticipations, vendu les positions sur la Chine qui cristallise l'ensemble des tensions économiques. Sur la partie taux, nous avons pris nos bénéfices sur une partie de notre short 2 ans US qui a atteint, en fin du mois, la cible de 2.7 que nous nous étions fixés. Nous avons remonté la sensibilité obligataire pour se rapprocher de celle de l'indice de référence. Sur les devises maintenant il faut noter la très belle progression du dollar au cours du mois. Le billet termine le mois à 1.05.

## Mai 2022

Nous avons assisté un mois de mai mouvementé sur les marchés actions sur fonds de données économiques confirmant une persistance de l'inflation et de résultats d'entreprises sur le secteur de la grande distribution décevants aux Etats-Unis qui font craindre un ralentissement plus marqué de l'économie. A cela s'ajoute un enlisement du conflit en Ukraine et une politique sanitaire Covid en Chine qui continue de pénaliser l'économie. Jusqu'au dernier jour de mai, le marché oscillait entre la crainte d'une inflation durable et d'un risque grandissant de récession de l'économie mondiale. Le MSCI World en monnaie local clôture légèrement positif après avoir atteint -5% en cours de mois. C'est dans cet environnement compliqué et fragile que nous n'avons décidé d'ajuster nos trois scénarios de marchés. Notre scénario principal intitulé stabilisation en vue avec une probabilité de réalisation de 40% met en avant une sortie de la politique zero Covid en Chine qui impactera positivement la croissance, une baisse de la tension sur le conflit en Ukraine et une inflation qui certes élevée aura atteint son pic. C'est notre scénario le plus positif dans lequel les marchés actions progressent fortement avec des taux d'Etats qui restent contenus. Notre second scénario anticipe des craintes de récession qui proviendraient d'une continuité de la hausse des prix des matières premières et d'un affaiblissement de la demande mondiale. Les anticipations de performances sur le marché actions dans ce scénario sont très négatives. Quant à notre dernier scénario adverse, il est centré sur une perte de contrôle de l'inflation par les banques centrales qui aura pour conséquence une forte hausse des taux d'intérêts et un recul marqué des actions. Vous vous en doutez nos scénarios nous conduisent comme le mois précédent à la prudence. Sur le mois, nous avons décidé dans un premier temps de d'augmenter la sensibilité obligataire sur les fonds principalement par le biais d'achat de positions sur les taux américains. Par la suite en fin de mois, nous avons réduit nos positions sur les taux d'Etat de la zone euro dont les dernières données économiques confirment une inflation forte. Sur les actions, nous avons transformé une partie de nos positions sur les actions américaines par des stratégies optionnelles pour rendre plus dynamique notre exposition. D'un point de vue sectoriel, nous avons renforcé nos convictions sur le secteur de l'énergie en raison d'une demande qui reste soutenue et d'une anticipation d'une réouverture de l'économie chinoise. Nous avons par ailleurs initié des positions sur les valeurs bancaires de la zone Euro. Enfin sur les devises, nous avons continué à réduire notre position sur le dollar américain.

## Juin 2022

Inflation élevée et ralentissement économique marqué auront été les funestes ingrédients d'un mois de juin calamiteux. En franchissant la barre des 8%, que ce soit en Europe ou aux US, l'inflation réaffirme sa présence marquée, poussant les banques centrales à revoir, une fois encore, leur copie ou plutôt l'amplitude de leurs remontées de taux, passant d'une hausse de 50 à 75 points de bases pour la réserve fédérale. Une telle hausse n'était pas arrivée depuis 1994. Parallèlement l'activité économique marque le pas. Les indicateurs avancés aux US comme en Europe se rapprochent inéluctablement d'un niveau de contraction. Et comme nous l'indiquait Bastien Drut notre séminariste, si la consommation des ménages américains en nominale demeure spectaculaire, la consommation réelle quant-à-elle flirte avec la contraction ! Dans ce contexte les marchés actions baissent fortement et les taux, eux, remontent de plus de 40 points de base sur le mois ! Un diptyque détonnant pour les allocataires d'actifs. C'est dans cet environnement chahuté et anxiogène que nous avons choisi d'ajuster, à la marge, nos scénarios de marchés. Notre premier scénario est un de stabilisation. Stabilisation au niveau sanitaire, avec une sortie de la politique 0 covid de la Chine, stabilisation économique grâce aux plans de soutien chinois qui permettent d'enrayer le ralentissement

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

mondial et stabilisation dans l'inflation et la rhétorique des banques centrales qui confirme leur politique de normalisation sans l'alourdir. Dans ce scénario de retour à la normal, nous enregistrerions un rebond technique qui tirerait les marchés actions nettement à la hausse. Nos deux autres scénarios anticipent une récession. Une récession inflationniste avec 30% de probabilité, qui empêche les banques centrales d'ajuster, à court terme, leur politique monétaire entraînant les marchés actions et de taux dans la tourmente. Une récession plus classique pour le troisième scénario. L'inflation semble contenu et les banques centrales peuvent interrompre, au moins provisoirement leur politique de normalisation. Dans ce contexte, les marchés actions baissent, tirés par la récession, mais leur chute est limitée. Les taux baissent jouant un rôle d'amortisseur pour un portefeuille diversifié. Avec 70% de probabilité de voir se profiler une récession à court moyen terme, nous avons pratiqué une gestion plutôt prudente dans le portefeuille. Sur le mois nous avons, dans un premier temps, maintenu notre faible sensibilité obligataire. Devant l'ampleur du mouvement nous avons remonté notre sensibilité en toute fin de mois pour bénéficier d'une détente passagère sur les taux. Sur les actions, nous avons entamé le mois sur un niveau plutôt défensif sur les actions avant de remonter notre exposition de manière ciblée en renforçant notre investissement sur les actions chinoises qui présentent un potentiel de rebond intéressant. Parallèlement nous avons pris nos bénéfices sur les bancaires européennes, qui demeurent décevantes dans un contexte de remontée de taux traditionnellement porteur. Enfin, nous avons transformé une partie de nos positions sur les actions américaines en stratégies optionnelles pour remettre un peu de convexité dans le portefeuille. Enfin sur les devises, nous avons remonté notre exposition au yen à titre de diversification.

## Juillet 2022

En Juillet l'économie américaine a enregistré son second trimestre de croissance négative d'affilée, ainsi qu'un nouveau chiffre mensuel d'inflation record à 9.10%. En Europe, la reprise partielle des exportations de gaz russe vers le pipeline Nord Stream 1 à son niveau de 40% d'avant maintenance a quelque peu réduit le risque d'un rationnement dur cet hiver, mais les perspectives géopolitiques demeurent très incertaines. La démission du premier ministre italien Mario Draghi ajoute par ailleurs à la faible visibilité d'ensemble. Les dernières enquêtes PMI suggèrent même qu'une récession dans la zone euro est désormais imminente. Malgré ce contexte, les marchés actions ont fortement rebondi. Le S&P500 a ainsi progressé de 9.2% en dollar, signant au passage l'une de ses 5 meilleures performances mensuelles des 20 dernières années ! Les marchés européens ne furent pas en reste (+7 à 8% sur l'ensemble des indices). A l'inverse, les marchés émergents ont pâti de la correction des actions chinoises (-6 à -9%). Les performances des actifs risqués furent notamment portées par la détente générale des taux d'intérêt. Les marchés obligataires ont réagi fortement à la dégradation plus rapide qu'anticipée des chiffres d'activité, tout en ignorant les surprises à la hausse sur l'inflation. Les taux à 10 ans baissent ainsi de 37bp aux US et de 52bp en Allemagne. Ce reflux des rendements d'Etat a bénéficié à la classe d'actif crédit, qui a aussi profité d'un répit sur les spreads (-20bp sur l'investment grade et -70 à -100bp sur le high-yield). Sur les marchés de changes, le dollar a de nouveau progressé contre la plupart des devises, l'euro touchant même brièvement la parité en cours de période avant de terminer à 1.022 en baisse de 2.6%. Sur le fonds CPR Croissance Dynamique, nous avons augmenté l'exposition actions du fonds principalement sur les actions américaines au cours du mois avec la mise en place de stratégies optionnelles sur le S&P500 et une diversification marquée sur les valeurs technologiques. Si une récession globale nous semble en effet aujourd'hui un scénario central, son ampleur demeure difficile à anticiper. En tout état de cause, la solidité des marchés de l'emploi, la relative résilience de la consommation et la persistance des tensions inflationnistes ne nous semblent pas de nature à modifier la politique de la FED à court terme. La dégradation des prévisions de résultats d'entreprises pour le second semestre 2022 et l'année 2023 commencent à l'inverse à devenir une réalité nous incitant à redoubler de vigilance.

## Août 2022

Nous avons assisté à un été marqué par deux périodes bien différentes sur les marchés financiers. Après une forte hausse du marché actions en juillet qui a été portée par une accalmie sur les taux d'Etat et par des flux acheteurs, le mois d'août a montré un tout autre visage et a remis l'inflation sur le devant de la scène. La problématique de l'inflation demeure donc au centre des préoccupations des banques centrales. Le président de la Fed, lors de la conférence de Jackson Hole, a réaffirmé sa volonté d'un maintien d'une politique monétaire stricte "pendant un certain temps", ce qui a anéanti les espoirs de hausses plus modestes. La réaction du marché fut immédiate : la hausse des taux courts particulièrement fortes en Europe a provoqué une aversion marquée sur les marchés actions dès la deuxième quinzaine d'août. Après un mois de juillet rayonnant avec un S&P500 qui a progressé de plus de 9%, c'est la douche froide en août avec une chute de plus de 4%. C'est dans cet environnement que nous avons défini deux scénarios de marché: un scénario intitulé « persistance des craintes de l'inflation » qui conduirait à une poursuite de la hausse des taux avec un

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

impact très négatif sur les marchés actions. Dans ce scénario, les banques centrales continuent à appliquer une politique monétaire restrictive forte de lutte contre l'inflation. Quant à notre second scénario intitulé « inflation sous contrôle » ; il se veut plus optimiste avec comme hypothèse une baisse des anticipations d'inflations. Dans ce scénario, les taux longs se stabilisent et le marché des actions en profiterait. Dans nos portefeuilles, nous avons dès fin juin anticiper une hausse des marchés actions en mettant en place une stratégie optionnelle dynamique de note exposition sur le marché américain et nous avons accompagné le mouvement par une diversification apportée par nos positions sur le Nasdaq qui a bien fonctionné. Par la suite, en aout, nous avons décidé de réduire fortement notre exposition actions sur fonds de durcissements du ton des banques centrales. Ainsi sur CPR Croissance Dynamique, nous avons fait preuve d'une grande flexibilité en passant de 88% d'exposition actions à 67% fin Août. La mise en place d'options de vente sur les actions américaines et notre prise de profits sur nos positions Nasdaq ont contribué fortement à la réduction de l'exposition. En complément, nous avons diversifié nos positions en nous exposant sur les actions brésiliennes en prévision des prochaines élections présidentielles qui auront lieu en Octobre. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité obligataire des portefeuilles en cédant des positions sur les parties courtes des courbes américaines et allemandes. Par ailleurs nous avons pris des positions vendeuses sur le 10 ans britannique en raison des pressions inflationnistes très fortes dans le pays. Sur les devises, nous conservons nos positions sur le dollar américain et nous avons réduit fortement notre exposition sur la devise japonaise pénalisée par la remontée des taux en zone euro.

## Septembre 2022

Fidel à sa réputation, le mois de septembre s'inscrit comme le pire mois de l'année 2022 en terme de performances actions. La faute en revient, une fois n'est pas coutume, aux Banques Centrales et en particulier à la réserve fédérale qui a réaffirmé sa volonté de poursuivre son resserrement monétaire à un rythme que l'on pourrait qualifier de soutenu, c'est le rythme d'ailleurs le resserrement le plus rapide depuis les années Volcker. Jérôme Powell nous a prévenu : l'impact sur l'économie ne sera pas neutre, mais il est prêt à faire des sacrifices. Sacrifices en terme de croissance évidemment, car plus les taux seront restrictifs et plus cela durera, plus l'impact sur l'économie sera fort. Même discours du côté de la BCE qui a remonté ses taux directeurs de 75 points de bases en septembre. Seule la Banque d'Angleterre a été obligée d'ajuster sa politique à celle de la nouvelle Premier Ministre, déclarant le 22/09 qu'elle allait réduire son bilan de 80 milliards de livres sur un an avant de se dédire le 29 en annonçant un programme d'achat d'obligations pouvant aller jusqu'à 65 milliards pour sauver certains fonds de pension et assurer la stabilité financière britannique voire mondiale. Ce véritable volte-face de la politique monétaire au Royaume-Uni remet la question de la « fiscal dominance » sur le devant de la scène, courant de pensée qui considère la politique monétaire est subordonnée à la politique budgétaire puisqu'elle doit assurer la solvabilité budgétaire des États. C'est dans ce contexte que nous avons défini deux mondes possibles, ou plutôt deux scénarios de marchés. Dans notre scénario central nous anticipons avec une probabilité de 60% une persistance des craintes d'inflation. La stabilité des prix demeure LA priorité des banquiers centraux qui ne voient pas encore d'inflexion de l'inflation. Les marchés anticipent dès lors la poursuite du cycle de resserrement au détriment de la croissance et voient donc se profiler une récession profonde. Dans ce scénario, la hausse des taux courts est violente et les actions s'effondrent. Mais comme nous ne sommes jamais à l'abri d'une bonne nouvelle, notre scénario alternatif anticipe quant-à-lui, avec une probabilité de 40% une inflation sous contrôle. Le durcissement monétaire déjà engagé, les effets de base et l'absence de boucle prix salaire permettent d'envisager une stabilisation de l'inflation en zone euro et une décrue aux Etats-Unis. Un atterrissage en douceur des économies redevient dès lors crédible et rassure les investisseurs. Dans ce scénarios les taux longs rebaissent et les actions compensent, en partie, la forte baisse qu'elles ont subie depuis le début de l'année. Sur le portefeuille nous avons adapté notre exposition aux flux discontinu de nouvelles, parfois contradictoires. Nous avons commencé par remonter notre exposition aux actions à via une exposition géographique sur l'Amérique Latine dans un contexte préélectoral porteur et les Etats-Unis qui bénéficiaient d'une forte résilience de leur économie et d'un potentiel de rebond important en cas de détente obligataire. Puis nous avons vendu progressivement ramenant l'exposition actions à 72% en fin de période. Sur les taux nous avons accentué nos positions de courbe, cédant les taux courts de la zone euro au bénéfice des taux long US. Le but de cette stratégie est de nous protéger des tensions initiées par la crise énergétique en Zone Euro, tout en remontant notre sensibilité obligataire sur les Etats-Unis, plus à même de résister aux différents chocs. Sur les devises, nous avons conservé nos positions sur le dollar américain qui continue de jouer son rôle de valeur refuge.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Octobre 2022

Après un mois de septembre catastrophique, les marchés actions, portés par une économie toujours aussi résiliente et d'étonnantes publications de résultats, les marchés donc ont rebondi fortement sur le mois d'octobre. Et ce en dépit de chiffres d'inflation qui n'en finissent pas de progresser. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution, en raison d'un effet retard, un lag, dû à l'immobilier. Donc fondamentalement : peu de changement ! Nous maintenons deux scénarios d'égale valeur auxquels nous avons intégré le temps passé qui nous rapproche inéluctablement du point d'inflexion de la politique monétaire de la réserve fédérale appelé: « pivot de la FED ». Dans notre premier scénario nous sommes proche de ce point pivot. Le durcissement monétaire déjà engagé et les effets de base permettent d'envisager une stabilisation de l'inflation en Zone Euro et une décrue aux Etats-Unis dans un contexte économique apaisé. Dans ce scénarios les taux longs baissent et les actions compensent, en partie, la forte baisse qu'elles ont subi depuis le début de l'année. Notre second scénario anticipe une persistance des craintes d'inflation. La stabilité des prix demeure LA priorité des banquiers centraux qui ne voient pas encore d'inflexion suffisante de l'inflation. Les marchés anticipent dès lors la poursuite du cycle de resserrement au détriment de la croissance et donc voient se profiler une récession profonde. Dans ce scénario, la hausse des taux courts est violente et les actions s'effondrent. Sur le portefeuille, nous avons été particulièrement actif sur le mois. Souvenez-vous, nous avons terminé septembre avec 73% d'exposition aux actions, principalement via des positions optionnelles qui permettaient de dynamiser le portefeuille en cas de rebond marqué des marchés. Et bien nous avons renforcé ces positions en début de mois, position qui ont parfaitement joué leur rôle pendant la phase de rebond. Nous avons de plus accompagné le rebond des marchés en remontant nettement notre exposition aux actions passant à plus de 95% en fin de mois. Nous avons privilégié les actions américaines qui nous semble les plus à même de profiter de cette hausse. Sur les taux maintenant nous avons pris des bénéfices sur les positions vendeuses que nous avons sur les maturités courtes tant américaines qu'européenne. La sensibilité est ainsi remontée. Le but de cette stratégie est de bénéficier du portage obligataire qui redevient attractif.

## Novembre 2022

Sans grande surprise, l'inflation demeure encore ce mois-ci au centre des préoccupations des investisseurs. Les dernières publications du CPI aux Etats-Unis montre un ralentissement du chiffre d'inflation qui a été bien accueilli par les marchés. Tendance aussi observée Europe avec des hausses moins marquées que les mois précédents. Cependant, aucun changement de ton est à noter de la part des banques centrales même si le président de la Fed a déclaré que le moment de la modération de la hausse des taux pourrait se produire dès la réunion de décembre, la lutte contre l'inflation reste la préoccupation des banquiers centraux. Sur les marchés actions, le ralentissement de l'inflation et la sortie de Jerome Powell ont été des catalyseurs positifs. Sur le mois, le MSCI World en monnaie locale a progressé de 7% avec une surperformance de la zone euro porté par la bonne tenue du secteur bancaire. Quant aux marchés de taux, la détente est notable avec un recul marqué sur les taux d'Etat des pays développés et un retour de l'appétit pour le risque crédit. C'est dans cet environnement et en ajoutant la problématique sur le risque de ralentissement de l'économie mondiale être que nous avons fait évoluer nos scénarios de marchés. Par conséquent notre scénario central est dorénavant celui d'un fléchissement de la Fed sur sa politique monétaire avec une probabilité de réalisation de 65% contre 50% le mois précédent. Dans ce scénario, les anticipations d'inflation baissent nettement ce qui profite aux marchés actions et aux marchés de taux. Quant à notre second scénario intitulé « Persistance de l'inflation » ; sa probabilité de réalisation se réduit fortement à 20%. Dans ce scénario, les taux d'Etat continuent à monter sur fond de hausse de prix de l'énergie et de politiques monétaire toujours restrictives. Enfin le troisième et nouveau scénario, intitulé « Craintes de récession sévère » avec une probabilité de réalisation de 10% dépeint une situation économique qui se dégrade rapidement. Dans ce scénario, la baisse des actions serait conséquente. Dans le portefeuille, nous nous sommes préparés en amont à une hausse des marchés actions grâce à des stratégies optionnelles. Par conséquent lors de la publication du CPI américain, mécaniquement nos expositions actions ont été fortement relevées à 100% d'exposition actions sur CPR Croissance Dynamique. Sur la seconde partie du mois, nous avons mis en place des protections à échéance janvier 2023 sur le marché américain et européen tout en conservant une exposition notable sur les actions. En complément, nous avons diversifié nos positions en nous exposant sur les valeurs technologiques américaines et nous avons initié des investissements sur les pays émergents asiatiques. Sur la partie taux, nous avons modifié la structure géographique et de courbe en cédant nos positions courtes sur les taux américains pour nous repositionner sur les taux longs allemands. Sur les devises, nous n'avons pas effectué de changements notables sur nos expositions.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

Décembre 2022

L'année 2022 s'est achevée, charriant comme toujours son lot d'illusions tenaces et d'espoirs perdus. Au cours de l'année, le Covid a progressivement cédé sa place à une actualité géopolitique chargée. Les chiffres de contaminations ont été remplacés par une nouvelle source d'anxiété, plus diffuse, mais pourtant bien présente : l'inflation ! Ce retour d'une progression des prix sans contrôle a poussé les banquiers centraux à prendre des mesures historiques cassant la belle dynamique de reprise post pandémie. Et comme vous avez pu le remarquer, Le mois de décembre n'aura pas été épargné ! Une rhétorique particulièrement agressive de la part de la Banque Centrale Européenne a entraîné une remontée marquée des taux d'intérêt. Sur le mois les taux progressent de plus de 60 points de base en Europe alors que les taux US ne progressent que d'une dizaine de bps. Ce choc obligataire a eu un effet boule de neige sur les actions qui plongent en ordre tout aussi dispersé cédant de 3 à 9 % en fonction des zones et des secteurs . Seule la Chine, qui sort enfin de sa politique restrictive du 0 Covid, arrive à enregistrer une performance positive sur le mois ! Comme chaque fin d'année, nous avons déterminé les principaux risques mais aussi les principales opportunités qui devraient animer les marchés pour 2023. Nous les avons regroupé en trois scénarios de marché : Notre scénario central s'intitule : « SOFTLANDING ET ANTICIPATION DE REBOND EN 2024 ». Dans ce scénario nous considérons que la durcissement monétaire a réussi à juguler l'inflation permettant aux banques centrales de mettre un terme à leur cycle de resserrement. La bonne tenue du marché de l'emploi américain, la réouverture chinoise et les politiques de soutien budgétaire en Europe sont autant de facteurs permettant un atterrissage en douceur de l'économie mondiale voire même un redémarrage de l'activité dès la fin d'année ! Dans ce scénario les taux se stabilisent sur des niveaux plus bas et les actions rebondissent tirée par les valeurs de croissance. Mais à côté de ce scénario que nous pourrions qualifier d'idéal, nous avons identifié deux scénarios de risque : Le premier risque demeure évidemment la persistance de l'inflation ! Le monde se scinde en deux catégories celui où l'inflation ralentit mais moins vite qu'anticipé comme aux us et celui où l'inflation se creuse encore comme en Europe . Les Banques Centrale dont l'objectif prioritaire est et restera la stabilité des prix doivent encore durcir leur politique monétaire. Dans ce scénario qu'on pourrait qualifier du pire, la partie courte de la courbe des taux remonte violemment et les actions anticipant une récession profonde à venir chute fortement. Et c'est d'ailleurs cette récession sévère qui constitue le socle de notre troisième scénario. Le resserrement monétaire trop violent conduit à un ralentissement plus marqué de l'économie, dans ce scénario les banques centrales peuvent assouplir leur politique et limiter la baisse. Dans le portefeuille maintenant nous nous sommes adaptés à cet environnement pour le moins complexe en réduisant fortement nos expositions actions passant de 83% à 78%. Nous avons principalement réduit notre exposition aux pays développés Japon et US, pris nos bénéfices sur les valeurs technologiques américaines et les matières premières. En parallèle nous avons initié des positions sur les actions chinoises qui devraient bénéficier de la politique de réouverture de leur économie et renforcé notre investissement sur les actions de la zone euro.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR Croissance Dynamique et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Croissance Dynamique - I en devise EUR : -13,26% / -12,88% avec une Tracking Error de 1,55%
- Part CPR Croissance Dynamique - L en devise EUR : -13,89% / -12,88% avec une Tracking Error de 1,57%
- Part CPR Croissance Dynamique - P en devise EUR : -13,90% / -12,88% avec une Tracking Error de 1,58%
- Part CPR Croissance Dynamique - R en devise EUR : -13,30% / -12,88% avec une Tracking Error de 1,55%
- Part CPR Croissance Dynamique - T en devise EUR : -12,75% / -12,88% avec une Tracking Error de 1,73%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	163 603 781,94	194 417 648,90
AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED	156 386 546,18	162 557 632,21
AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - EUR	121 936 499,97	114 364 987,75
BNPP EASY S AND P 500 EUR HEDGE	91 697 273,26	62 986 635,14
LYXOR EURSTX600 OIL&GAS	76 003 376,93	74 512 668,45
BNP PARIBAS EASY S P 500 UCITS ETF	31 233 925,06	112 351 372,66
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	73 275 499,15	50 456 580,83
Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF	24 378 068,53	24 220 678,00
AMUNDI ETF PEA MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF	22 433 039,42	22 577 952,70
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF - EUR C	35 261 143,91	2 534 629,28

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	38 473,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,039
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	17 798,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	759,37
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,026

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen



## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 420 209 053,54

- o Change à terme : 64 752 734,82
- o Future : 288 989 141,98
- o Options : 66 467 176,74
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC CACIB LONDON GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE SOCIETE GENERALE SA

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	     800 000,00 <b>800 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

- **Mise en conformité avec les exigences du règlement (UE) 2020/852** du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement Taxonomie »).

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Baisse de la commission de surperformance au taux de 20%** annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence est appliquée (*en lieu et place de 25% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence*)
- **Instruments dérivés :** votre FCP a recours aux contrats à terme sur change sur les marchés réglementés et de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition.

Depuis le **17 février 2022**, le prospectus de votre FCP a été modifié pour la mise en conformité avec les exigences du Règlement Taxonomie.

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

Depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP avait une commission de surperformance de 20% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 2% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses du siège social, intervenus le 1<sup>er</sup> juin 2022, de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)*

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

*En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)*

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan: 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 101,88.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :



# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et Loi de transition énergétique pour la croissance verte

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- CPR AM applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. CPR AM exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :
  - mines antipersonnel,
  - bombes à sous-munitions,
  - armes chimiques,
  - armes biologiques,
  - armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM.

De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, CPR AM a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25% de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50% du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

- Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, CPR AM met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## **Règlements SFDR et Taxonomie**

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR CROISSANCE DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR CROISSANCE DYNAMIQUE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR CROISSANCE DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

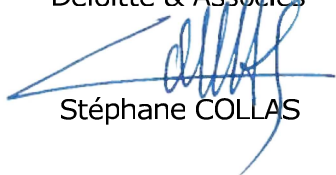


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>556 628 202,85</b>	<b>634 766 119,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>549 803 347,30</b>	<b>632 385 668,59</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	549 803 347,30	632 385 668,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>6 824 855,55</b>	<b>2 380 450,43</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 824 855,55	2 380 450,43
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>78 952 882,87</b>	<b>75 905 576,50</b>
Opérations de change à terme de devises	64 752 734,82	69 850 485,85
Autres	14 200 148,05	6 055 090,65
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 863 215,12</b>	<b>812 296,66</b>
Liquidités	5 863 215,12	812 296,66
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>641 444 300,84</b>	<b>711 483 992,18</b>

## Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	550 043 470,86	589 004 861,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	14 845 236,30	7 114 712,28
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	10 021 126,51	46 769 407,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 416 466,33	-4 349 727,95
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>570 493 367,34</b>	<b>638 539 253,66</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 626 785,85</b>	<b>2 380 457,33</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 626 785,85	2 380 457,33
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 626 785,85	2 380 457,33
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>66 324 147,65</b>	<b>70 478 393,82</b>
Opérations de change à terme de devises	64 892 618,45	68 548 817,95
Autres	1 431 529,20	1 929 575,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>85 887,37</b>
Concours bancaires courants		85 887,37
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>641 444 300,84</b>	<b>711 483 992,18</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		40 645 500,00
EURO STOXX 50 0323	73 504 700,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322		37 015 920,00
FGBL BUND 10A 0323	14 755 230,00	
TU CBOT UST 2 0323	59 183 942,38	
US 10YR NOTE 0322		35 336 242,53
US 10YR NOTE 0323	36 195 947,53	
US 10Y ULT 0323	25 157 970,25	
DJES BANKS 0322		12 944 400,00
SP 500 MINI 0322		6 276 600,42
SP 500 MINI 0323	26 047 505,27	
OSFT TOPIX IN 0322		8 062 052,21
OSE TOPIX FUT 0323	5 641 525,28	
CN FTSE CHINA 0123	23 342 174,75	
FTSE 100 FUT 0322		36 637 446,40
FTSE 100 FUT 0323	25 160 146,52	
Options		
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	17 993 139,66	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3400	1 331 560,62	
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3500	4 748 784,26	
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3850	42 393 692,20	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	92 969,80	-10,85
Produits sur actions et valeurs assimilées	305 851,25	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	6 631,21	3 605,27
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		123 829,76
<b>TOTAL (1)</b>	<b>405 452,26</b>	<b>127 424,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 273,10	1 040,34
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	77 452,60	77 273,96
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>78 725,70</b>	<b>78 314,30</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>326 726,56</b>	<b>49 109,88</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 555 380,23	4 115 826,06
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-4 228 653,67</b>	<b>-4 066 716,18</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-187 812,66	-283 011,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-4 416 466,33</b>	<b>-4 349 727,95</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.



# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012318616 - Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T : Taux de frais maximum de 0,15 % TTC.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

FR0013294618 - Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.  
FR0013414042 - Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L : Taux de frais maximum de 1,40% TTC.  
FR0010097642 - Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P : Taux de frais maximum de 1,40% TTC.  
FR0010965129 - Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.  
Le fonds a pris en charge un montant de 4 576,04 € lié à la cotisation AMF.

Les commissions de performance sont calculées comme suit :

Part P, R, I et L :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence composite : 20% JP Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (dividendes nets réinvestis).

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>638 539 253,66</b>	<b>492 813 331,51</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	119 221 016,09	110 249 882,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-89 824 600,50	-66 144 750,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 322 565,33	49 658 838,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 005 011,20	-572 835,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	63 098 734,02	25 818 194,25
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-70 682 664,56	-29 167 319,21
Frais de transactions	-267 680,43	-127 675,96
Différences de change	-2 994 114,09	1 785 707,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-91 918 249,63	68 671 535,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 351 163,04	106 269 412,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-106 269 412,67	-37 597 877,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 898 883,44	-1 647 697,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	965 661,15	-933 222,29
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	933 222,29	-714 474,88
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-10 666 111,12	-8 731 241,40
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 228 653,67	-4 066 716,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>570 493 367,34</b>	<b>638 539 253,66</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	73 504 700,00	12,88
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>73 504 700,00</b>	<b>12,88</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	146 658 528,56	25,71
Taux	135 293 090,16	23,71
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>281 951 618,72</b>	<b>49,42</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 863 215,12	1,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	135 293 090,16	23,72						

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 863 215,12	1,03								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations					59 183 942,38	10,37			76 109 147,78	13,34

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	19 403 498,94	3,40	15 052 140,73	2,64	19 545 355,19	3,43		
Comptes financiers	175 422,28	0,03	1 271 733,80	0,22	633 319,21	0,11	3 969,07	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	16 918 509,96	2,97						
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	217 070 016,64	38,05	25 160 146,52	4,41	5 641 525,28	0,99		

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	47 252 734,82
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	17 500 000,00
	Rétrocession de frais de gestion	9 406,71
	Dépôts de garantie en espèces	13 030 741,34
	Collatéraux	1 160 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>78 952 882,87</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	16 918 509,96
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	47 974 108,49
	Frais de gestion fixe	569 533,30
	Frais de gestion variable	57 030,67
	Collatéraux	800 000,00
	Autres dettes	4 965,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>66 324 147,65</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>12 628 735,22</b>

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	877,306	19 795 310,74
Parts rachetées durant l'exercice	-1 439,946	-31 904 955,55
Solde net des souscriptions/rachats	-562,640	-12 109 644,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 182,737	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	691 941,896	74 188 900,61
Parts rachetées durant l'exercice	-446 730,553	-47 939 446,46
Solde net des souscriptions/rachats	245 211,343	26 249 454,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 669 222,974	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 907,363	524 603,79
Parts rachetées durant l'exercice	-6 952,625	-969 125,34
Solde net des souscriptions/rachats	-3 045,262	-444 521,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 053,236	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 105,860	24 712 200,95
Parts rachetées durant l'exercice	-769,868	-9 011 073,15
Solde net des souscriptions/rachats	1 335,992	15 701 127,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 529,774	



# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	644 465,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	38 473,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	7 773,88
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	34,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 767 186,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	17 798,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	20 919,74
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 092,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	759,37
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	225,75

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	112 767,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	17 277,58

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			507 204 311,20
	FR0013411998	AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	5 821 962,28
	FR0013411980	AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	8 379 470,25
	FR0013412012	AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF - EUR	8 764 835,52
	FR0013412293	AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED EU	23 415 588,45
	FR0013412285	AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - EUR	74 393 302,01
	LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	26 178 888,02
	LU1602144575	AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	98 307 671,53
	LU1681042864	AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	77 511 769,87
	LU1681043599	AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF - EUR C	105 054 187,23
	FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	59 143 302,72
	FR0011554237	CPR DISRUPTION PART I	4 339 284,98
	LU1834988278	LYXOR EURSTX600 OIL&GAS	8 827 326,22
	FR0011871078	LYXOR UCITS PEA CHINA ENTERP	7 066 722,12
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>507 204 311,20</b>

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-4 416 466,33	-4 349 727,95
<b>Total</b>	<b>-4 416 466,33</b>	<b>-4 349 727,95</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-563 107,02	-663 372,93
<b>Total</b>	<b>-563 107,02</b>	<b>-663 372,93</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-33,37	-34,58
<b>Total</b>	<b>-33,37</b>	<b>-34,58</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 863 043,40	-3 595 904,01
<b>Total</b>	<b>-3 863 043,40</b>	<b>-3 595 904,01</b>

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-18 209,43	-21 642,19
<b>Total</b>	<b>-18 209,43</b>	<b>-21 642,19</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	27 732,28	
Report à nouveau de l'exercice	194,61	
Capitalisation		-68 774,24
<b>Total</b>	<b>27 926,89</b>	<b>-68 774,24</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	19 529,774	18 193,782
Distribution unitaire	1,42	
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 845 236,30	7 114 712,28
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 021 126,51	46 769 407,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>24 866 362,81</b>	<b>53 884 119,96</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 489 179,88	8 358 045,03
<b>Total</b>	<b>1 489 179,88</b>	<b>8 358 045,03</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	40,24	198,31
<b>Total</b>	<b>40,24</b>	<b>198,31</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 625 089,84	20 789 593,35
<b>Total</b>	<b>4 625 089,84</b>	<b>20 789 593,35</b>

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	44 771,89	253 536,76
<b>Total</b>	<b>44 771,89</b>	<b>253 536,76</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	9 500 453,86	10 647 547,04
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 206 827,10	13 835 199,47
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>18 707 280,96</b>	<b>24 482 746,51</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	19 529,774	18 193,782
<b>Distribution unitaire</b>	<b>486,46</b>	<b>585,23</b>



# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>264 474 713,03</b>	<b>481 577 756,16</b>	<b>492 813 331,51</b>	<b>638 539 253,66</b>	<b>570 493 367,34</b>
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I en EUR</b>					
Actif net	63 894 404,06	83 442 285,29	85 318 321,53	114 566 210,08	87 591 550,85
Nombre de titres	4 051,592	4 558,584	4 312,912	4 745,377	4 182,737
Valeur liquidative unitaire	15 770,19	18 304,43	19 782,06	24 142,69	20 941,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	435,42	212,09	1 579,87	1 761,30	356,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-115,19	-97,34	-211,88	-139,79	-134,62
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L en EUR</b>					
Actif net		2 075,79	2 232,94	2 704,77	2 328,98
Nombre de titres		20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire		103,78	111,64	135,23	116,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,03	8,95	9,91	2,01
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,29	-1,66	-1,72	-1,66
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P en EUR</b>					
Actif net	141 408 502,89	189 470 576,77	206 475 494,31	283 883 869,72	269 145 279,01
Nombre de titres	1 810 717,944	2 105 985,380	2 135 624,024	2 424 011,631	2 669 222,974
Valeur liquidative unitaire	78,09	89,96	96,68	117,11	100,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,17	1,03	7,74	8,57	1,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,21	-1,12	-1,52	-1,48	-1,44

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R en EUR</b>					
Actif net	3 384 527,80	2 746 098,46	2 737 953,70	3 474 438,96	2 631 660,81
Nombre de titres	35 893,369	25 103,271	23 165,284	24 098,498	21 053,236
Valeur liquidative unitaire	94,29	109,39	118,19	144,17	125,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,62	1,26	9,44	10,52	2,12
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,86	-0,63	-1,29	-0,89	-0,86
<b>Parts CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T en EUR</b>					
Actif net	55 787 278,28	205 916 719,85	198 279 329,03	236 612 030,13	211 122 547,69
Nombre de titres	5 928,242	19 412,968	17 924,565	18 193,782	19 529,774
Valeur liquidative unitaire	9 410,42	10 607,17	11 061,87	13 005,10	10 810,29
Distribution unitaire sur +/- values nettes	350,00	469,39	497,78	585,23	486,46
+/- values nettes unitaire non distribuées	351,11		391,05	760,43	471,42
Distribution unitaire sur résultat		3,83			1,42
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,72		-2,83	-3,78	

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGE	EUR	244 826	5 821 962,28	1,02
AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR	EUR	385 263	8 379 470,25	1,47
AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF - EUR	EUR	418 691	8 764 835,52	1,54
AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED EU	EUR	911 893	23 415 588,45	4,11
AMUNDI ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - EUR	EUR	2 563 536	74 393 302,01	13,04
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	5 394,842	59 143 302,72	10,36
BNPP EASY S AND P 500 EUR HEDGE	EUR	3 309 556	42 599 036,10	7,46
CPR DISRUPTION PART I	EUR	73	4 339 284,98	0,76
LYXOR UCITS PEA CHINA ENTERP	EUR	747 920	7 066 722,12	1,24
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>233 923 504,43</b>	<b>41,00</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	287 178	26 178 888,02	4,58
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	EUR	417 819	98 307 671,53	17,23
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	EUR	169 861	77 511 769,87	13,59
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF - EUR C	EUR	278 781	105 054 187,23	18,42
LYXOR EURSTX600 OIL&GAS	EUR	160 435	8 827 326,22	1,55
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>315 879 842,87</b>	<b>55,37</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>549 803 347,30</b>	<b>96,37</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>549 803 347,30</b>	<b>96,37</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CN FTSE CHINA 0123	USD	1 904	252 322,74	0,05
EURO STOXX 50 0323	EUR	-1 942	2 976 252,50	0,52
FGBL BUND 10A 0323	EUR	111	-1 021 310,00	-0,18
FTSE 100 FUT 0323	GBP	299	-41 284,87	-0,01
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	42	-160 551,58	-0,03
SP 500 MINI 0323	USD	144	-363 129,54	-0,06
TU CBOT UST 2 0323	USD	308	-245 673,75	-0,04
US 10YR NOTE 0323	USD	344	-396 580,00	-0,07
US 10Y ULT 0323	USD	227	-288 804,46	-0,06
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>711 241,04</b>	<b>0,12</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>711 241,04</b>	<b>0,12</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3400	EUR	-900	-34 200,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	EUR	900	688 500,00	0,12
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3500	USD	-240	-120 309,21	-0,02
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3850	USD	240	1 664 089,95	0,29
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>2 198 080,74</b>	<b>0,39</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>2 198 080,74</b>	<b>0,39</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>2 909 321,78</b>	<b>0,51</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	1 111 918,59	1 041 853,91	0,18
APPEL MARGE CACEIS	JPY	22 608 600	160 551,58	0,03
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 954 942,44	-1 954 942,44	-0,34
APPEL MARGE CACEIS	GBP	36 630	41 284,87	0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-711 252,08</b>	<b>-0,12</b>
<b>Créances</b>			<b>78 952 882,87</b>	<b>13,84</b>
<b>Dettes</b>			<b>-66 324 147,65</b>	<b>-11,63</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>5 863 215,12</b>	<b>1,03</b>
<b>Actif net</b>			<b>570 493 367,34</b>	<b>100,00</b>

Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T	EUR	19 529,774	10 810,29
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE L	EUR	20,000	116,44
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE I	EUR	4 182,737	20 941,20
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	EUR	2 669 222,974	100,83
Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE R	EUR	21 053,236	125,00

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR CROISSANCE DYNAMIQUE T

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	7 030,72	EUR	0,36	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 701,56	EUR	1,06	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	9 500 453,86	EUR	486,46	EUR
TOTAL	9 528 186,14	EUR	487,88	EUR

# OPCVM CPR Croissance Dynamique

## Annexe(s)

## Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
CPR Croissance Dynamique

Identifiant d'entité juridique :  
9695009HYEF715SWM887

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **35,31%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **80% MSCI WORLD + 20% JP MORGAN GBI GLOBAL TRADED INDEX HEDGED**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des



composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **C-**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **C-**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF - EUR (C)	Fonds communs de placement	18,40%	LUX

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

AM ID MSCI EMU-UC ETF DR-EUR PARIS	Fonds communs de placement	17,22%	LUX
AMUNDI MSCI US ETF(PAR)	Fonds communs de placement	13,58%	LUX
AMU ETF PEA S&P 500 UCITS ETF - EUR (D)	Fonds communs de placement	13,03%	FRA
AMUNDI SERENITE PEA-I(C)	Fonds communs de placement	10,36%	FRA
BNPP EASY S&P 500 EUR HEDGE	Fonds communs de placement	7,42%	FRA
AMND EURO STX 50 ETF(PAR)	Fonds communs de placement	4,58%	LUX
AMU ETF PEA S&P 500 UC ETF - DH EUR (D)	Fonds communs de placement	4,10%	FRA
LYXOR ETF STOXX600 OIL&GAS	Fonds communs de placement	1,55%	LUX
AMU ETF PEA MSCI EMERG ASIA UC ETF (D)	Fonds communs de placement	1,54%	FRA
AMU ETF PEA JPN TOPIX UC ETF - EUR (D)	Fonds communs de placement	1,48%	FRA
LYXOR ETF PEA CHINA ENTERPRISE	Fonds communs de placement	1,24%	FRA
AMU ETF PEA JPN TOPIX UC ETF - DH EUR(D)	Fonds communs de placement	1,02%	FRA
CPR DISRUPTION-I	Fonds communs de placement	0,76%	FRA
SPX 20/01/23 P3850 CBOE	Autres	0,29%	USA

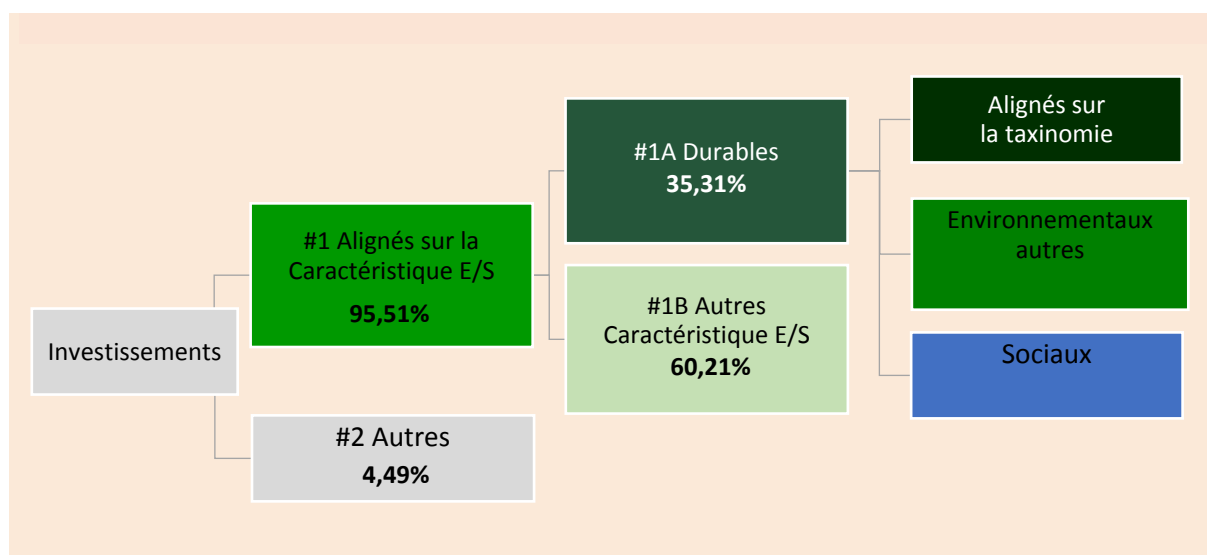


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Fonds communs de placement</i>	<i>96,27%</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0%</i>
<i>Forex</i>	<i>0%</i>



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

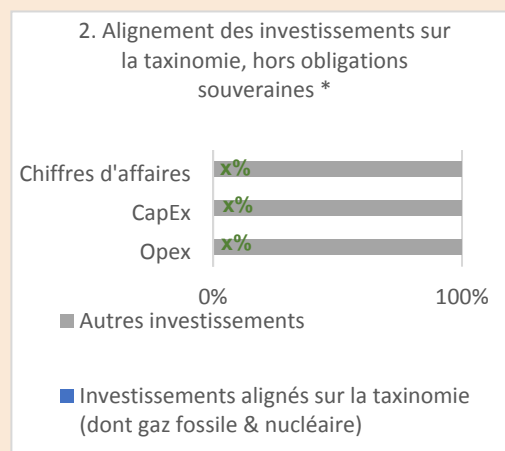
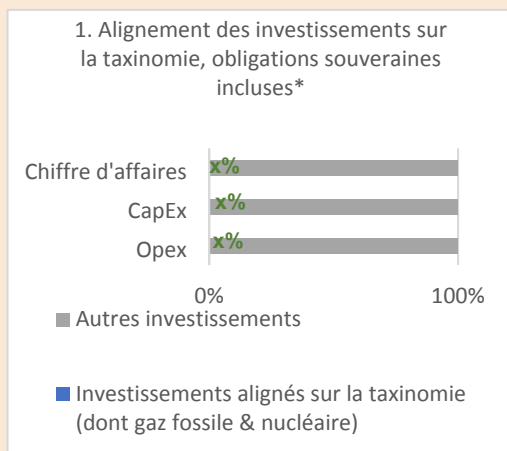
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour

une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**Données non-encore disponibles.**

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **28,23%** à la fin de la période.



Le symbole représente des investissements



durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

## 1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

### Indicateurs extra-financiers

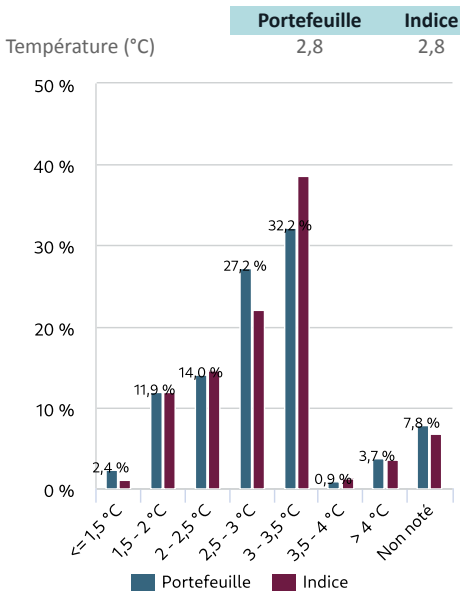
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

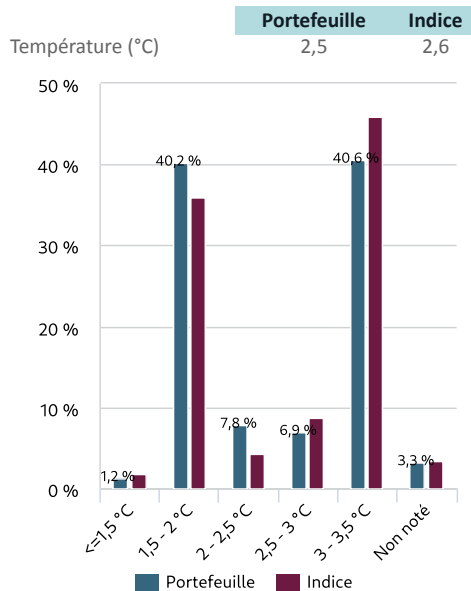
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

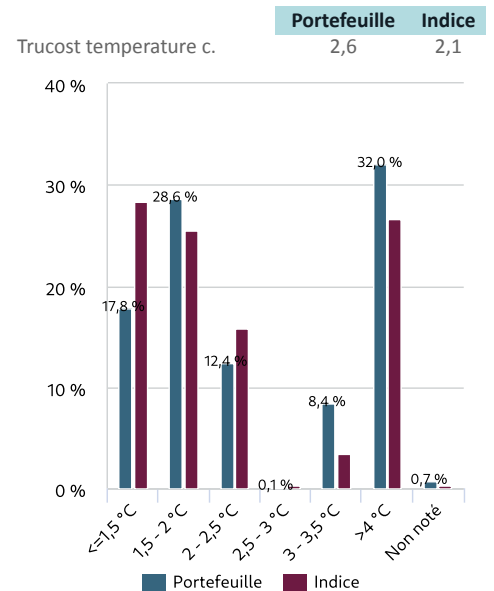
### Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



### Méthode 2 - Température CDP (°C)



### Méthode 3 - Température Trucost (°C)



## Politiques d'exclusion

### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

(i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles

(ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

## Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - -30% d'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO\* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

## 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km<sup>2</sup>** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km<sup>2</sup>** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km<sup>2</sup>) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km<sup>2</sup>), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km<sup>2</sup>** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	111	56	Notable (entreprises et états)	9,61%	100%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	33	-	Noté	9,16%	73,54%

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

## Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
<b>Risques Environnementaux</b>	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques sociaux</b>	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques de gouvernance</b>	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques de controverse</b>	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics



**3.2 Evaluation des risques et des opportunités**

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

**Notation des émetteurs privés**

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

### Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

### 3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

### 3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.